



HOUEMONT

Le Messenger 153

houdemont.fr

juin 2016



Fête de la Rhubarbe

DATES A RETENIR

▪ Marché Fermier	Samedi 18 juin de 9h à 12h - Parking de la Ronchère
▪ Fête de la Saint-Jean - Rouge-Bonnet	Samedi 18 juin à partir de 19h - Complexe Sportif du Mancés
▪ École des Champions	Mercredi 29 juin de 13h30 à 18h30 au COSEC Nancy-Est à Tomblaine
▪ Rendez-Vous du Développement Durable « Projection du film « <i>DEMAIN</i> »	Vendredi 1 ^{er} juillet à 20h - Salle Polyvalente
▪ Marché Fermier	Samedi 2 juillet de 9h à 12h - Parking de la Ronchère
▪ Chantiers Jeunes (session juillet)	Du jeudi 7 juillet au mercredi 13 juillet
▪ Fermeture de la Bibliothèque	Du lundi 18 juillet au mardi 2 août inclus Du jeudi 11 août au mercredi 17 août inclus
▪ Chantiers Jeunes (session août)	Du lundi 22 août au vendredi 26 août
▪ Atelier Gym-Mémoire (réunion d'information)	Mercredi 7 septembre à 10h - Foyer Gaston Lelièvre
▪ Atelier démo petits bonnets	Mardi 13 septembre à 15h - Foyer Gaston Lelièvre
▪ Fête Patronale de la Saint-Goëric Fête foraine, brocante, animations, ...	Samedi 17 et dimanche 18 septembre - Rue des Saules - Épinette

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 juin 2016

FISCALITÉ LOCALE 2016 - TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

Par décision du Conseil Municipal le taux de la taxe sur Foncier Non Bâti a été ramené de 14,31% à 13,66%.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AC 470

Une partie de la parcelle cadastrée AC 470, située derrière les bâtiments de la Mairie, d'une superficie de 173 m² doit être cédée à un particulier au prix de 18 € le m², prix évalué par le service des domaines de la Direction des Finances Publique, soit une recette de 3 114 €. Les frais de publication de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

RENTÉE SCOLAIRE 2016/2017 TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Prise d'un « panier-repas » à la cantine scolaire

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), pour les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire qui sont autorisés à prendre leur « panier-repas* » à la cantine scolaire, la participation des familles est fixée à 1,70 €.

(*) Le « panier-repas » est fourni par la famille.

Étude surveillée

L'étude surveillée se déroule de la manière suivante :

- de 16h10 à 16h30, temps récréatif,
- de 16h30 à 17h30, aide aux devoirs,
- de 17h30 à 18h30, temps calme et départ progressif.

Participation des familles : 2,70 €.

Garderie périscolaire, la séance :

- garderie du matin 1,70 €
- garderie du soir 2,70 €

Participation aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : participation inchangée, 1,00 € par mardi après-midi.

Mercredi récréatif, la séance : la participation des familles, pour la part communale, reste fixée à 5 €. Le coût du séjour est directement facturé par la MJC aux familles.

VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

La Ville cède le véhicule Citroën Jumper immatriculé 3263 ZG 54 à la société THEOBALD TRUCKS de Ludres pour un montant de 3 000 €.

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE REGROUPEMENT DES ÉCOLES

Le projet de construction d'un groupe scolaire regroupant l'école élémentaire et l'école maternelle, dont les crédits ont été ouverts au budget primitif 2016, nécessite un financement par emprunt d'un montant de 2 500 000 €.

Le Conseil Municipal, retient l'offre de la Caisse d'Épargne pour un prêt de 2 500 000 € au taux fixe de 1,65 % sur 20 ans avec départ décalé des fonds au 25 juin 2017 et sollicite une avance de fonds de 200 000 € sur 1 an pour financer les frais d'études d'un programmiste et les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Les communes du secteur Sud-Est du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres) ont des besoins communs pour les fournitures administratives et scolaires, le papier et les consommables informatiques. Dans la perspective de réaliser des économies, elles ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de ces fournitures.

JARDINS PARTAGÉS

La commune de Houdemont soutient les projets collectifs et les initiatives d'habitants, notamment regroupés, pour jardiner ensemble, développer la Nature en Ville et améliorer la qualité de vie de leur quartier.

Les « Jardins Partagés » correspondent à ces initiatives et sont dédiés aux jardiniers amateurs. Ils sont conçus, construits et cultivés selon une démarche participative et respectueuse de l'environnement.

Le Conseil Municipal accompagne ce dispositif et propose une charte relative aux « Jardins Partagés » et une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un terrain.

SALON DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Nancy, les six villes du secteur Sud-Est, (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy, et Ludres) s'associent pour organiser le salon des Économies d'Énergie et des Énergies Renouvelables le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2016 de 10h à 19h à l'espace Chaudeau de Ludres.

Un sixième des dépenses de communication (500 €) pour l'organisation de cet évènement, sera remboursé à la ville de Ludres pour les frais engagés.

Conseil Municipal (suite)

RECONDUCTION DES AIDES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE - PÉRIODE 2016/2017

Travaux d'isolation des logements et des pavillons

Une aide*, de 200 € est accordée aux propriétaires qui procèdent à un renforcement de l'isolation par logement ou pavillon selon les performances décrites dans la délibération du Conseil Municipal.

Les travaux devront être réalisés par une entreprise labélisée RGE (Reconnu Garantie de l'Environnement). Les produits isolants mis en œuvre doivent avoir obtenu une certification CSTB ou ARCERMI ou DTA en cohérence avec les aides CEE (Certificats d'Économies d'Énergies).

Implantation de capteurs solaires

Une aide* de 150 € est accordée aux propriétaires qui font installer des capteurs solaires thermiques.

Les travaux devront être réalisés par une entreprise ayant obtenu la certification QUALISOL et labélisée RGE. Le matériel solaire installé doit répondre aux normes CSTB ou Solar Keymark.

Les demandes sont à adresser à la Mairie.

(* Une seule aide est accordée sur la période 2011 à 2017.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « UN TOIT 2 GÉNÉRATIONS »

Par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015, la commune a contractualisé avec l'association « Un Toit 2 Générations » afin de maintenir un dispositif de cohabitation intergénérationnelle de manière à rompre l'isolement des personnes âgées.

Une subvention exceptionnelle de 250 € a été versée au profit de l'association « Un Toit 2 Générations » dans le cadre de la continuité de la convention de partenariat.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal accorde la possibilité aux agents de la Ville de réserver gratuitement la salle Polyvalente une seule fois par an dès lors où la demande est à caractère exclusivement familial. Les soirées de Noël et du réveillon de fin d'année qui n'entrent pas dans le champ de cet accord, seront facturées selon les tarifs en vigueur.

VOTRE MESSAGER

Vous pouvez consulter ou télécharger « Le Messager » sur le site internet de la Ville : <http://houdemont.fr>

Autres informations

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Le projet de regroupement des écoles élémentaire et maternelle et de la cantine en un même lieu était dans nos cartons. Il ne pouvait pas voir le jour pour des raisons financières. Aujourd'hui, notre endettement est très réduit, les taux des prêts sont au plus bas, c'est le moment de nous engager dans cette réalisation qui cumule de nombreux avantages :

- La construction est prévue sur un terrain de 5 500 m² qui appartient à la commune,
- les bâtiments construits selon les normes en vigueur généreront des économies de chauffage et d'entretien,
- située à côté de la salle omnisports et ses salles annexes, des tennis, elle permettra aux enfants des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) d'utiliser ces équipements,
- le regroupement des infrastructures scolaires et sportives évitera les convois entre l'école élémentaire, la cantine et les installations sportives, la sécurité et le confort des enfants en cas d'intempéries s'en trouveront accrus, les emplois du temps du personnel communal pourront être optimisés,
- les parents dont les enfants fréquentent la maternelle et l'école élémentaire n'auront qu'un seul site pour les déposer et les reprendre,
- les problèmes de trafic et de parking aux abords des écoles actuelles seront résolus,
- cet ensemble est situé dans les Egrez dont une partie importante des élèves est domiciliée et à proximité du prochain quartier des Grands Jardins,
- la cantine actuelle, même avec 2 services, devient trop juste pour accueillir un nombre croissant d'enfants et il nous est impossible de l'agrandir ou de créer un troisième service.

Le conseil municipal vient d'autoriser le Maire à signer un contrat de prêt de 2,5 M€ sur 20 ans à un taux de 1,65%.

Un appel d'offre a permis de recruter un programmiste et un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Deux réunions ont eu lieu, une avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et l'inspecteur de l'Éducation Nationale, une autre avec les riverains.

Les études vont se poursuivre en 2016 et début 2017, le concours d'architectes sera lancé. Une exposition sera organisée pour présenter le projet.

Circulation - Sécurité

VOIRIE STATIONNEMENT ET CODE DE LA ROUTE

Commencés fin 2015, les travaux de réfection de la rue Général de Gaulle seront terminés dans quelques jours. Ils ont occasionnés de nombreux désagréments pour les piétons et les automobilistes. Nous vous remercions pour votre patience et compréhension. Les derniers travaux de cette ampleur sur cette rue remontent à 1994 et 1995. Nous n'aurons donc pas à y revenir avant une vingtaine d'années.

Aujourd'hui, la réfection d'une chaussée s'accompagne de toute une série de mise aux normes, notamment pour faciliter la circulation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : élargissement des trottoirs à 1,40m, abaissement des bordures de trottoir au droit des passages protégés, pose de bandes podotactiles pour les personnes non-voyantes, création de places de stationnement de 3,30 m de largeur, ...

Depuis 2012, nous avons créé, dans le cœur du village, **29 nouvelles** places de stationnement : 7 impasse de la ferme dont 5 en zone bleue limitées à 1h30, pour favoriser l'accès aux commerces et aux professionnels de santé, une place « handicapé », une place limitée à 15 mn* devant la pharmacie, une limitée à 5 mn* devant la boulangerie, 16 places derrière la mairie (à moins de 2mn à pied du lavoir) et 3 places supplémentaires dans le centre. Compte tenu de la configuration du centre du village, plus aucun espace n'est désormais disponible pour créer d'autres stationnements.

Il est bon de rappeler que les trottoirs sont réservés exclusivement aux piétons : écoliers, parents avec poussette, Personnes à Mobilité Réduite en fauteuil, etc...

Après une période d'avertissement et la distribution de disque de stationnement nous espérons que chacun respectera les quelques règles du bien vivre ensemble et du code de la route : stationner sur les emplacements marqués et dans le sens de circulation, respecter les passages protégés et les places réservées aux personnes handicapés, etc...

Enfin, pour la sécurité de tous, et en particulier des piétons, la zone 30 a été étendue dans la quasi-totalité du village. Respecter ces limitations de vitesse est le devoir de chacun, il y a des performances qui représentent un grand danger pour tous et que l'on ne voudrait plus voir : un véhicule chronométré à 103 km/h dans la rue de Nancy.

(*) Durée à respecter 24H/24 7J/7

RÉSEAU SNCF

La SNCF procède au remplacement des voies ferrées entre Jarville-la-Malgrange et Pont-Saint-Vincent. Ce tronçon de 23,5 km est situé sur la ligne TER reliant Nancy à Culmont-Chalindrey et dessert la gare de Houdemont.

Les travaux se dérouleront en trois phases :

- du 30 mai au 25 juin : de nuit entre 21h00 et 7h00, travaux préparatoires et renouvellement de voies à Pont-Saint-Vincent,
- du 27 juin au 2 septembre avec arrêt du trafic commercial, travaux principaux de remplacement des voies, travail 24h/24,
- du 5 septembre au 1er octobre, de nuit entre 21h00 et 7h00 pour les travaux de finition.

En conséquence :

- la circulation des trains sera interrompue du 27 juin au 2 septembre, le transport des voyageurs sera garanti par un service de cars,
- le passage à niveau sera fermé en continu à la circulation automobile du 27 juin au 2 septembre,
- pour les piétons, le passage à niveau sera fermé de nuit entre 21h et 7h du matin et en continu 2 fois 3 jours pendant la période des travaux (les dates seront arrêtées en fonctions de l'avancement des travaux).

VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS

Le dispositif « Voisins Solidaires et Attentifs » lancé il y a près de 2 ans est maintenant opérationnel sur toute notre commune.



Les volontaires responsables sur votre secteur, en charge du lancement de ce dispositif, ont déjà pris contact avec vous, ou devraient le faire assez

rapidement.

Toutefois, comme la période des vacances approche, si vous n'avez pas encore été contacté et que vous souhaitez dès à présent recevoir les mails d'information liés à ce dispositif, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ci-après (vsa@mairie-houdemont.fr) en précisant votre nom, prénom, numéro de rue, adresse mail et, si possible, un numéro de téléphone portable pour vous joindre et pour d'éventuels SMS d'alerte.

Vos coordonnées seront intégrées à notre base informatique (déclarée auprès de la CNIL).

En fonction de ses disponibilités, le correspondant de votre secteur (ou à défaut de votre quartier) ne manquera pas de prendre contact avec vous pour présenter ce dispositif.

De même, si vous avez égaré les coordonnées de vos correspondants, formulez la demande sur ce mail : vsa@mairie-houdemont.fr

Emploi - Santé - Social

6 COMMUNES POUR L'EMPLOI

La rencontre intercommunale « 6 communes pour l'emploi », organisée à Fléville-devant-Nancy le 19 mai dernier, a connu un vif succès, avec un plateau d'entreprises très important, des offres d'emploi diversifiées et une fréquentation du public conséquente.

Cette rencontre a mobilisé 350 demandeurs d'emploi, 69 entreprises étaient présentes, dont 21 implantées sur le territoire des « 6 communes ». 95 % des secteurs professionnels étaient représentés.

Sur le questionnaire de satisfaction : 95 % des entreprises se déclarent très satisfaites ou satisfaites et 99 % d'entre elles souhaitent reconduire l'opération l'année prochaine.

**6 COMMUNES
POUR L'EMPLOI**

HOUEMONT TRICOTE POUR LES « PETITS FRÈRES DES PAUVRES »



A l'initiative du comité consultatif seniors, le CCAS lance un nouveau défi solidaire pour 2016. L'objectif est de tricoter un grand nombre de petits bonnets en laine qui coifferont, de manière amusante, cet hiver les petites bouteilles de jus de fruit « Innocent ».

Pour chaque petit bonnet, la fondation « Innocent » verse 0,20 € à l'association « Les Petits Frères des Pauvres » dont la vocation est de lutter contre l'isolement des seniors.

Nous avons eu un coup de cœur pour cette opération nationale qui fait appel à la créativité de chacun, rassemble les personnes autour d'un projet commun, permet les échanges entre tricoteurs de façon très ludique.

Il ne faut pas grand-chose pour faire un petit bonnet, juste des aiguilles et quelques restes de laine. De bouche à oreille et de fil en aiguille, les tricoteurs nous rejoignent et le nombre de bonnets augmente (près de 400 à ce jour).

Depuis quelques semaines, un petit groupe d'enfants, encadré par des expertes des petits bonnets, se prête au jeu après l'étude surveillée.

Un atelier démonstration a eu lieu mardi 7 juin au Foyer Gaston Lelièvre. Les participantes ont passé un après-midi rafraîchissant en échangeant trucs, astuces et restes de laine. Un grand merci pour leur bonne humeur et leur soutien à ce défi. Une autre séance est prévue le

**13 septembre à 15h
au Foyer Gaston Lelièvre.**

Si vous souhaitez participer à l'opération « met ton bonnet 2016 » déposez vos réalisations à la Mairie jusqu'à la mi-novembre.

Pour trouver des modèles rigolos et des compléments d'information sur l'opération, rendez-vous sur le site : Metstonbonnet.fr

ATELIER GYM-MÉMOIRE



Le CCAS, en partenariat avec le comité régional de Gymnastique Volontaire, propose un nouvel atelier de prévention aux plus de 60 ans.

En 12 séances, l'atelier gym-mémoire vous aidera à renforcer votre concentration pour classer l'information, vous apportera des solutions pour vous souvenir de faits récents et vous initiera à des exercices physiques pour lutter contre la sédentarité.

Les séances seront animées par Patricia Decailot, professionnelle du sport formée à ces techniques spécifiques, le **mercredi matin de 10h à 11h au complexe sportif du Mancés.**

Ce programme, soutenu et subventionné par la CARSAT Nord-Est, s'étalera de septembre à décembre 2016.

Participation : 2 € la séance.

Pour tout connaître sur cet atelier qui active la mémoire au travers d'exercices sensoriels, une **réunion d'information est organisée le mercredi 7 septembre à 10h au foyer Gaston Lelièvre.**

Contact : Mairie 03 83 56 21 22



Environnement - Qualité de vie

TRAVAUX D'ISOLATION

En plus des aides municipales (voir conseil municipal du 6 juin), vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt et surtout des aides



financières du Grand Nancy dans le cadre du dispositif dit CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Attention : vous devez remplir une convention de partenariat avant de signer toute commande de travaux ! Cette convention est à retirer à la **Maison de l'Habitat et Développement Durable du Grand Nancy au 22-24 viaduc Kennedy.**

Environnement - Qualité de vie (suite)

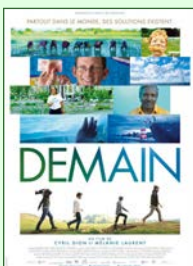
RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projection du film « Demain »

vendredi 1^{er} juillet à 20h - Salle Polyvalente

César 2016 du meilleur documentaire, le film illustre de manière positive les solutions pour résoudre des crises écologiques, économiques et sociales, que traversent nos pays. La projection sera suivie d'un débat.

Le nombre de places est limité, l'inscription est obligatoire. Veuillez vous inscrire en Mairie et retirer vos places.



CAMPAGNE DE PROPRETÉ

La Ville lance une campagne de propreté avec la diffusion d'un dépliant illustré par Rémi Malingrey pour sensibiliser tous les utilisateurs de l'espace public aux règles du « bien vivre ensemble ».



Voici quelques recommandations :

- Les massifs fleuris du village sont souvent jonchés de nombreuses crottes de chiens, non ramassées par les maîtres. Pensez aux agents communaux qui entretiennent les fleurs !
- Quant aux chiens qui creusent des trous dans les parcs à la recherche de mulots, merci de ne pas laisser faire, pensez aussi aux passages des tondeuses !
- Enfin, si vous subissez des dépôts d'immondices devant chez vous, venez retirer en Mairie des petites affichettes.

FLORE SPONTANÉE DANS NOS RUES

Cette période de printemps particulièrement pluvieuse favorise la végétation sur nos trottoirs. Si les fleurs s'installent dans vos fissures, pas de problèmes. Par contre s'il s'agit d'herbes folles, merci d'y remédier comme pour la neige et les feuilles en automne.

LE PARC DU FONTENO EST OUVERT

Suite aux travaux de débardage, le parc est à nouveau ouvert au public avec les horaires suivants :

8h - 20h.



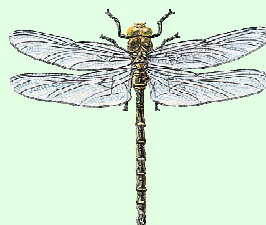
C'est un magnifique coin de nature et de biodiversité avec de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

FLEURISSEMENT 2016

Le thème du fleurissement 2016 est la biodiversité, avec des libellules décoratives, symbole du zéro phyto.

Les libellules décoreront cet été les massifs fleuris en complément des ruches et hôtels à insectes.

La composition des massifs fleuris s'appuie cette année sur une recherche de volume, de gradation des hauteurs de végétaux avec des cannas et des ricins et l'introduction de la couleur rouge des sauges et des lanternas qui est à l'honneur dans les jardinières.



Une page web sur le site houdemont.fr vous indiquera prochainement la liste des fleurs utilisées cette année ainsi que les noms des graminées et vivaces.

PERMIS DE VÉGÉTALISER

Certains habitants ont envie de renforcer la place de la nature dans la ville et s'intéressent particulièrement aux pieds d'arbres ou petits massifs de leur quartier.

Il s'agit, selon les situations, d'entretenir les plantations existantes ou de compléter des massifs.

La Ville met en place un dispositif qui permet de devenir acteur de la végétalisation de sa rue et qui officialise votre participation à l'embellissement de la Ville.

Si vous êtes dans ce cas, adresser votre proposition par courrier ou par mail à l'adjoint en charge du Développement Durable.

Les suggestions seront étudiées au cas par cas et, si elles participent au projet global d'embellissement, un permis de végétaliser vous sera accordé pour trois années.

Animation - Culture

FÊTE DE LA SAINT-JEAN (ROUGE-BONNET)

Les festivités de la Saint-Jean et du Rouge-Bonnet, organisées par le Comité des Fêtes, se dérouleront :



samedi 18 juin
à partir de 19h
au complexe du Mancés

Au programme : Animation musicale, feu d'artifice, capture du Rouge-Bonnet et grand bûcher traditionnel des feux de la Saint-Jean.

Buvette et restauration sur place à partir de 19h.